



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 12867

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les préoccupations du personnel du centre d'essais en vol de Brétigny-sur-Orge. Contrairement à l'engagement de l'Etat en 1996, cet établissement fait l'objet d'un nouveau projet de délocalisation. S'il devait aboutir, il aurait notamment pour conséquence l'éclatement des équipes d'essais et donc leur incapacité à accomplir les missions d'Etat. La désindustrialisation de cette région impliquerait également une perte de très nombreux emplois et remettrait en cause l'équilibre économique fragile des communes concernées. Il l'interroge sur les mesures qui pourront être mises en oeuvre pour ne pas aboutir à cette situation.

Texte de la réponse

Le ministre de la défense confirme à l'honorable parlementaire les termes de sa réponse à la question écrite n° 10-599, publiée au Journal officiel du 6 avril 1998, page 1 914. Le centre d'essais en vol (CEV) tien, par son intervention dans le développement et la qualification des matériels aéronautiques, un rôle de première importance au sein de la délégation générale pour l'armement, et il convient d'en assurer la pérennité. Toutefois, la réorganisation de l'industrie aéronautique et de défense, et la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, ont conduit à réduire sensiblement le rythme d'acquisition des matériels destinés aux armées. Cette situation a eu comme conséquence une baisse significative du plan de charge des centres d'essais et souligné la nécessité d'un important effort de réduction de leurs coûts internes. La direction des centres d'expertise et d'essais (DCE), à laquelle se trouve désormais rattaché le CEV, élabore actuellement un plan stratégique qui doit lui permettre d'atteindre les objectifs de réduction des coûts qui lui ont été fixés, mais également de développer des activités de complément et de diversification. Une réflexion ayant pour objet la rationalisation des différentes implantations du CEV est ainsi en cours. Il convient néanmoins de souligner qu'à ce jour, aucune action de délocalisation ou de fermeture de site, concernant cet organisme, n'a été arrêtée. Si les études engagées par la DCE devaient conclure à la nécessité pour le CEV de revoir la répartition de ses activités entre la base d'essais de Brétigny-sur-Orge et les autres sites, les élus concernés en seraient informés et seraient associés à l'élaboration des mesures d'accompagnement à mettre en oeuvre. Par ailleurs, le site de Brétigny-sur-Orge, qui s'étend sur plus de 700 hectares, accueille également la base aérienne 217 et un institut de médecine aérospatiale dépendant du service de santé des armées. Compte tenu de ses capacités d'accueil et de son potentiel technique, il représente pour la défense un site privilégié qu'il convient d'exploiter au mieux. L'abandon de ce site n'est donc pas d'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12867

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1861

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2494